

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19 h
Maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Felix Champagne-Picotte, Chef de division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

CA23 26 0219

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 6 novembre 2023**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA23 26 0220

**Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du
conseil d'arrondissement tenues le 2 octobre 2023**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élu.e.s dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023, à 19h, et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023, à 19h05.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Signature du livre d'or

La signature du livre d'or débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 20.

10.04 - Point d'information

Le point d'information des membres du conseil d'arrondissement n'a pas lieu.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 21 et prend fin à 20 h 51.

CA23 26 0221

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1230125002

CA23 26 0222

Approuver un projet de convention avec la SIDAC Plaza St-Hubert afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2023 à la SIDAC Plaza St-Hubert (23-122-CG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec la SIDAC Plaza St-Hubert afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie);

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2023 à la SIDAC Plaza St-Hubert (23-122-CG);

D'autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1239173010

CA23 26 0223

Approuver quatre conventions avec les organismes « Sports Montréal inc. », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », pour la réalisation des Stations loisir 4 saisons pour l'année 2024 - Octroyer des contributions financières totalisant une somme de 383 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 201 440 \$ et une dépense au montant de 181 560 \$ à même le budget de fonctionnement 2023 - Contrats de gré à gré 23-117-CG; 23-121-CG; 23-116-CG; 23-118-CG

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes « Sports Montréal inc », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de les soutenir dans la réalisation des projets de *Stations loisir 4 saisons* dans cinq parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant une somme de 383 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, dont un montant de 181 560 \$ provient du budget de fonctionnement 2024 et un montant de 201 440 \$ provient du virement de crédit du compte surplus affecté - divers;

Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organismes	Parcs	Premier versement	Deuxième versement	Troisième versement	Contributions totales
Sports Montréal inc.	Beaubien Joseph-Paré	51 000 \$	85 000 \$	34 000 \$	170 000 \$
Services des loisirs	des Lafond Angus-	25 500 \$	42 500 \$	17 000 \$	85 000 \$

Bourbonnière				
Les loisirs du Père- centre Père- Marquette Marquette inc.	25 500 \$	42 500 \$	17 000 \$	85 000 \$
Loisirs récréatifs Pélican et (hiver communautaires seulement) de Rosemont	12 900 \$	21 500 \$	8 600 \$	43 000 \$
TOTAL				383 000 \$

D'autoriser un virement de crédits du compte surplus affecté - divers au montant total de 201 440 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1233318002

CA23 26 0224

Approuver deux conventions de services avec les organismes « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroyer un montant maximal respectivement de 37 642,01 \$ et de 79 692,85 \$, toutes taxes incluses le cas échéant à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 - Contrats de gré à gré 23-112-TG et 23-113-TG

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'entretien sanitaire des espaces communs du rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire des espaces du sous-sol et du deuxième étage ainsi que l'intérieur de l'ascenseur et des cages d'escalier du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

D'octroyer à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » des honoraires totalisant une somme maximale de 37 642,01 \$, toutes taxes incluses, soit 18 821,01 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'octroyer au « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » des honoraires totalisant une somme maximale de 79 692,85 \$, toutes taxes incluses, soit 39 846,43 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1233318005

CA23 26 0225

Approuver deux conventions de services avec les organismes à but non lucratif « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'accueil général et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroi d'un montant maximal d'honoraires respectivement de 103 863,59 \$ et 81 461,63 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, pris à même le budget de fonctionnement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 - Contrats de gré à gré 23-110-TG et 23-111-TG

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver les deux conventions de services à intervenir avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.» établissant les modalités et les conditions de versement d'honoraires par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'accueil et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sis au au 5350, rue Lafond à Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

D'octroyer, à même le budget de fonctionnement, des honoraires à chacun des organismes contractants, pour un montant maximal respectivement de 103 863,59 \$ et 81 461,63 \$ pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, taxes incluses;

Contractant	Centre	2024	2025	Total (taxes incluses)
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	51 417,54 \$	52 446,04 \$	103 863,59 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	40 327,48 \$	41 134,15 \$	81 461,63 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des services dans un souci de bonne utilisation des honoraires octroyés et sous réserve de la valeur maximale des conventions approuvées;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1233318003

CA23 26 0226

Approuver deux conventions avec contributions financières avec les organismes « Bouffe-Action de Rosemont » et « Le centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » pour la tenue de l'édition 2023 de deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer à chacun d'entre eux une contribution financière, respectivement de 10 000 \$ et de 20 000 \$ pour un montant total de 30 000 \$, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Magasin-Partage 2023 »;

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Le centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Opération des fêtes de La Petite-Patrie 2023 »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont », pour l'édition 2023 du projet;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme « Le centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie », pour l'édition 2023 du projet;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1237951010

CA23 26 0227

Autoriser une dépense totale de 70 338,21 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat octroyé à « 9115-7883 Québec Inc. » (SIG-Nature) pour l'hiver 2023-2024 pour les services de déneigement de la marquise de la Plaza Saint-Hubert - Appel d'offres public numéro 21-18985 / RPPV21-09078-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 70 338,21 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De prolonger le contrat octroyé à « 9115-7883 Québec Inc. (Sig-Nature) », plus bas soumissionnaire conforme, aux prix indexés de sa soumission, soit 70 338,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18985 / RPPV21-09078-OP (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel conditionnellement à l'approbation de l'utilisation du Surplus de gestion - Déneigement pour la saison 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1237282004

CA23 26 0228

Autoriser une dépense totale de 334 991,16 \$ (contrat : 279 159,30 \$ et contingences : 55 831,86 \$), taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Équipements Benco Canada Itée » pour les services de location de quatre (4) appareils trottoirs sans opérateurs et de deux (2) remorques d'épandage d'abrasifs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Appel d'offres public numéro 23-20149 / 23-089-AP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 334 991,16 \$, taxes incluses, pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs et de remorques d'épandage d'abrasifs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder à « Les Équipements Benco Canada Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 279 159,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 23-20149 / 23-089-AP (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 55 831,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel conditionnellement à l'approbation de l'utilisation du surplus de gestion - Déneigement pour la saison 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1237282005

CA23 26 0229

Autoriser une dépense totale de 1 937 865,70 \$, taxes incluses - Accorder six (6) contrats aux firmes « Groupe IMOG inc. », « Paysagistes Ramco inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) niveleuses et trois (3) tracteurs-chargeurs pour le déneigement, pour une durée de deux (2) ans, soit de 2023 à 2025, avec possibilité de 2 périodes de renouvellement d'une (1) année chacune - Dépense totale de 1 937 865,70 \$, taxes incluses - (contrats : 1 778 640,26 \$ + variation des quantités : 159 225,44 \$) - Appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP (6 soumissionnaires) - Lots 1 à 6

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accorder six (6) contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de deux (2) ans, soit de 2023 à 2025, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années, pour la location d'appareils avec opérateur, accessoires et entretien pour le déneigement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 1)	395 973,90 \$
Paysagistes Ramco inc.	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 2)	339 866,10 \$
Paysagistes Ramco inc.	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 3)	339 866,10 \$
MWM Spécialisé	Équipement Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lot 4)	211 266,56 \$
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lots 5)	245 833,80 \$
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lots 6)	245 833,80 \$

D'autoriser une dépense de 159 225,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités se répartissant comme suit :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 1)	19 798,70 \$
Paysagistes Ramco inc.	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 2)	16 993,31 \$
Paysagistes Ramco inc.	Location appareil avec opérateur : niveleuse (lot 3)	16 993,31 \$
MWM Spécialisé	Équipement Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lot 4)	31 689,98 \$
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lots 5)	36 875,07 \$
Groupe IMOG	Location appareil avec opérateur : tracteur-chargeur (lots 6)	36 875,07 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel conditionnellement à l'approbation de l'utilisation du surplus de gestion - Déneigement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement;

D'assujettir les adjudicataires de ces contrats à une évaluation du fournisseur, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 26 0230

Autoriser une dépense totale de 1 269 324,01 \$, taxes incluses - Accorder 3 contrats totalisant le même montant à « Groupe IMOG », « Paysagistes Ramco » et « A&O Gendron » pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs, accessoires et entretien puis d'un (1) tracteur-chargeur avec opérateur, accessoires et entretien pour une durée d'un (1) an, soit pour l'hiver 2023-2024 - Dépense totale de 1 269 324,01 \$ (contrats : 1 189 301,40 \$ + variation des quantités : 80 022,61 \$) - Appel d'offres public numéro 23-20075 / 23-120-AP (6 soumissionnaires) - Lots 7, 8 et 12

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour la saison hivernale 2023-2024, les commandes pour la fourniture d'appareils, accessoires et entretien pour le déneigement pour la somme maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Paysagistes Ramco inc.	Location avec opérateur niveleuse (lot 7)	- 384 936,30 \$
A & O Gendron inc.	Location avec opérateur niveleuse (lot 8)	- 393 214,50 \$
Groupe IMOG inc.	Location avec opérateur tracteur-chargeur (lot 12)	- 411 150,60 \$

D'autoriser une dépense de 80 022,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités se répartissant comme suit :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Paysagistes Ramco inc.	Location avec opérateur niveleuse (lot 7)	- 19 246,82 \$
A & O Gendron inc.	Location avec opérateur niveleuse (lot 8)	- 19 660,73 \$
Groupe IMOG inc.	Location avec opérateur tracteur-chargeur (lot 12)	- 41 115,06 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1237282007

CA23 26 0231

Autoriser une dépense de 200 836,49 \$, taxes incluses - Autoriser la prolongation du contrat conclu avec « Urbex Construction Inc. » pour l'arrosage de végétaux en saillies dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2024 aux mêmes termes et conditions que le contrat initial de 2023, et au même montant indiqué dans la soumission - Appel d'offres public numéro 22-19672 / 22-115-TP (2 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion - divers pour un montant de 183 390,48 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 200 836,49 \$, taxes incluses;

D'autoriser la prolongation du contrat conclu avec « Urbex Construction Inc. » pour l'arrosage de végétaux en saillies dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2024 aux mêmes termes et conditions que le contrat initial de 2023, au même montant indiqué dans la soumission - Appel d'offres public numéro 22-19672 / 22-115-TP (2 soumissionnaires);

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion - divers pour un montant de 183 390,48 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1236743012

CA23 26 0232

Autoriser une dépense maximale de 120 000 \$ pour des services professionnels visant la réalisation d'un diagnostic organisationnel, planification stratégique, accompagnement et coaching des gestionnaires de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer un contrat à « Idéclic » au montant de 100 791,68 \$, incluant les taxes - Contrat gré à gré 23-126-SG

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 120 000 \$ pour des services professionnels visant la réalisation d'un diagnostic organisationnel, planification stratégique, accompagnement et coaching des gestionnaires de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer un contrat de gré à gré à cette fin à « Idéclic » au montant total maximal de 100 791,68 \$, incluant les taxes (Contrat gré à gré 23-126-SG).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1236743015

CA23 26 0233

Annuler l'appel d'offres public 23-093-PP lancé en vue de l'octroi d'un contrat pour un projet de construction de fosses d'arbre

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public 23-093-PP lancé en vue de l'octroi d'un contrat pour un projet de construction de fosses d'arbre.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239936004

CA23 26 0234

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er août 2023 au 30 septembre 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour les périodes comptables du 29 juillet 2023 au 25 août 2023 ainsi que du 26 août au 22 septembre 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er août 2023 au 30 septembre 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er août 2023 au 30 septembre 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour les périodes comptables du 29 juillet 2023 au 25 août 2023 ainsi que du 26 août au 22 septembre 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er août 2023 au 30 septembre 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1239895004

CA23 26 0235

Prendre acte de la reddition de comptes et approuver le partage des excédents et l'ajustement de la réserve pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2022, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De prendre acte de la reddition de comptes et d'approuver le partage des excédents et l'ajustement de la réserve pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2022, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1238476004

CA23 26 0236

Autoriser un virement de crédits de 2 377 912 \$ en provenance du surplus de gestion déneigement vers la Division de la Voirie

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 2 377 912 \$ en provenance du surplus de gestion déneigement vers la Division de la voirie.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1236743013

CA23 26 0237

Autoriser un virement de crédits de 230 599 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers la Division de la Voirie ainsi qu'un virement de crédits de 714 264 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers la Division des Parcs

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 230 599 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers la Division de la Voirie ainsi qu'un virement de crédits de 714 264 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers la Division des Parcs.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1236743014

CA23 26 0238

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme d'un maximum de 275 000 \$ pour le financement d'un poste de conseillère ou conseiller en développement communautaire et d'un poste d'agente ou d'agent de liaison en soutien aux organismes en itinérance et en développement social pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers d'une somme d'un maximum de 275 000 \$ pour le financement d'un poste de conseillère ou conseiller en développement communautaire et d'un poste d'agente ou d'agent de liaison en soutien aux organismes en itinérance et en développement social pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1230081005

CA23 26 0239

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1230125001

CA23 26 0240

Autoriser une dépense de 110 000 \$ financée par le Service de la diversité dans le cadre du Programme d'aménagement urbain et inclusif 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 110 000 \$ financée par Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre du Programme d'aménagement urbain et inclusif 2023 pour le projet Parcours d'autonomie pour personnes âgées.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1236743011

CA23 26 0241

Autoriser une dépense de 476 \$, taxes en sus, pour la participation des membres du cabinet des élus au Sommet de l'est qui se tiendra le 13 novembre 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 476 \$ (taxes en sus) pour les frais relatifs à la participation des membres suivants au *Sommet de l'est* qui se tiendra le 13 novembre 2023 :

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemon–La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la ville - district Marie-Victorin
- M. Youssef Amane, directeur de cabinet du maire
- M. Philippe Lopez-Houle, responsable - soutien aux élus

D'autoriser le remboursement d'une somme de 119,00 \$ (taxes en sus) à chacun des participants.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1237059006

CA23 26 0242

Édicter une ordonnance - Programmation d'événements publics : « Course des Vikings »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2023-26-054 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1237178004

CA23 26 0243

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance pour la fermeture temporaire d'une partie de la 9e Avenue, entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Saint-Joseph Est, de 75 mètres vers le sud ainsi que modifier la signalisation pour la circulation sur la 9e Avenue entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Saint-Joseph Est

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance 2023-26-055, en vertu du paragraphe 15 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin :

D'installer sur le côté ouest de la 9e Avenue, entre les avenues Laurier et Masson, à l'intersection de l'avenue Laurier, une obligation de tourner à gauche sur l'avenue Laurier faisant face au nord;

D'installer sur le côté est de la 9e Avenue, entre les avenues Laurier et Masson, à l'intersection de l'avenue Laurier, une obligation de tourner à gauche sur l'avenue Laurier faisant face au nord;

D'installer sur le côté sud de l'avenue Laurier, entre la 9e Avenue et la 10e Avenue, à l'intersection de la 9e Avenue, une obligation de continuer tout droit, faisant face à l'ouest;

D'installer sur le côté nord de l'avenue Laurier, entre la 9e Avenue et la 10e Avenue, à l'intersection de la 9e Avenue, une obligation de continuer tout droit, faisant face à l'ouest;

D'installer à 75 mètres de l'avenue Laurier, sur la 9e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, des bollards de manière à bloquer la circulation.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1239256001

CA23 26 0244

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance visant à instaurer une zone scolaire pour l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet situé au 6755, 36e Avenue

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, l'ordonnance numéro 2023-26-056, permettant l'implantation d'une zone scolaire pour l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet situé au 6755, 36e Avenue,

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1239229001

CA23 26 0245

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant la mise à sens unique de la 16e Avenue entre la rue Beaubien Est et la rue de Bellechasse et la modification des aménagements cyclables

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ
Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, l'ordonnance numéro 2023-26-057, autorisant la mise à sens unique vers le sud de la 16e Avenue, entre la rue Beaubien Est et la rue de Bellechasse;

De modifier les aménagements cyclables, selon les plans reçus pour ce tronçon;

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1239229002

CA23 26 0246

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.m., c. C-4.1) une ordonnance qui autorise le retrait de quatre réglementations de stationnement interdit, en tout temps, excepté débarcadère pour personnes handicapées d'une longueur de 2 mètres et l'installation de quatre réglementations de stationnement interdit, excepté débarcadère pour personnes handicapées, d'une longueur de 10 mètres à différents emplacements sur l'avenue Christophe-Colomb

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, l'ordonnance numéro 2023-26-058, autorisant le retrait de quatre réglementations de stationnement interdit, en tout temps, excepté débarcadère de personnes handicapées d'une longueur de 2 m et l'installation de quatre réglementations de stationnement interdit, excepté débarcadère de personnes handicapées, d'une longueur de 10 m à différents emplacements sur l'avenue Christophe-Colomb;

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1239229003

CA23 26 0247

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance en vue d'installer des panneaux « Arrêt » à l'intersection de l'avenue de Chateaubriand et la rue des Ateliers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2023-26-059, en vue d'installer des panneaux « Arrêt » à l'intersection de l'avenue de Chateaubriand et la rue des Ateliers.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1237295003

CA23 26 0248

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant le retrait des espaces tarifés RC172, RC155, RC140, RA259, RA235, RB132, ainsi que RA278

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2023-26-060, autorisant le retrait des espaces tarifés RC172, RC155, RC140, RA259, RA235, ainsi que RB132.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1237295004

CA23 26 0249

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » RCA-181

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE les avis publics requis en vertu de l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) ont été diffusés respectivement les 22 septembre et 27 octobre 2023;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) », tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1239625001

CA23 26 0250

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2024) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2024) » et dépose un projet de règlement.

40.09 1239625002

CA23 26 0251

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » et dépose un projet de règlement.

40.10 1239173011

CA23 26 0252

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » et dépose un projet de règlement.

40.11 1239173012

CA23 26 0253

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » et dépose un projet de règlement.

40.12 1239173013

CA23 26 0254

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Règlement omnibus 2023 »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Règlement omnibus 2023 » et dépose un projet de règlement.

40.13 1236347009

CA23 26 0255

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement tenue le 30 octobre 2023 (zones visées 0001, 0008 et 0680) et retirer la résolution CA23 26 0210 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial et industriel de 5 étages au 6820, rue Marconi et sur le terrain vacant lot (2 245 346) - Demande de permis 3003173481

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement tenue le 30 octobre 2023 (zones visées 0001, 0008 et 0680) pour la résolution CA23 26 0210.

De retirer la résolution CA23 26 0210 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial et industriel de 5 étages au 6820, rue Marconi et sur le terrain vacant (lot 2 245 346).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1227007001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 03.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2023.